

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION B78 → B

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

**CODES
ROUSSEAU**
-O-



Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément

N° de SIREN ou SIRET

Adresse

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral

Atteste que :

Nom de famille

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le

à

Adresse

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales

N° du permis de conduire :

A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation
et signature du titulaire de l'agrément

Signature du bénéficiaire de la formation

Avertissement: Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.